



019 / 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

ARRETE DE CIRCULATION

POUR REFECTION RESEAU D'ASSAINISEMENT

LIEUX :

- Rue Léon Blum à ESTREUX (59 990)

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

ARRETONS

A compter du Mercredi 6 Septembre 2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner, circuler et dépasser au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La route sera barrée et la circulation sera interdite

Article 3 : La pose, le maintien ou retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectuée par l'entreprise SORRIAUX 44 Rue Lodieu 59 198 HASPRES

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- M Nicolas DELAHAYE de la Société SORRIAUX à HASPRES
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES
- M. Le Directeur du Département du Nord

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Fait à ESTREUX, le 01 septembre 2023

Le Maire

Le MAIRE
Maurice HERMÉBERT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Hermébert', written over a blue circular official stamp. The stamp contains a central emblem and the text 'Le MAIRE' and 'Maurice HERMÉBERT' around the perimeter.